

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 19/05/2026

DECISION N° 20260519_B_057

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Daniel DURIEUX, Denis LAIR, Emmanuel SALGADO,
Patrick Bruno MARCON, Elisabeth ROYON,
Christine BONNEFOY, Sébastien ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du
14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique et Tourisme :
Objet : Pépinière d'entreprises La Flachère d'Aurec sur Loire : Convention
d'occupation précaire (bail) à passer avec l'entreprise PAT A CREER

Le Bureau,

N° 20260519_B_057

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière La
Flachère à Aurec sur Loire à passer avec l'entreprise PAT A CREER,
représentée par M. Patrice PHILIPPE, aux conditions suivantes :

- Durée : 24 mois
- Du 01/09/2026 au 01/09/2028

Société : Pat à créer :

- Dirigeant : Patrice PHILIPPE
- Date de création : 17/01/2013
- Location module 1A = 603 m²
- Loyer HT = 1 750 €
- Charges communes mensuelles HT : 195 €
- Loyer chargé HT : 1 945 €

Révisions des loyers : Les loyers et les charges mensuelles seront
révisés le 1er janvier de chaque année selon l'Indice des Loyers
Commerciaux (ILC) du 3° trimestre de l'exercice précédent.

- et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 19 mai 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260519-20260519_B_057-AU
Reçu le 03/06/2026